

---

# Manifeste pour un secteur de la **propreté et du facility management** compétitif, durable et innovant

LES PRIORITÉS DE L'EFCI POUR LES ÉLECTIONS UE 2024

---



La voix du secteur de la propreté et des services d'entretien en Europe

---

# A PROPOS DE L'EFCl

L'EFCl est la voix du secteur des services de propreté et des facility management en Europe. Elle regroupe les associations représentant le secteur au niveau national. Ses membres représentent des entreprises dont les activités sont répertoriées sous le code NACE 81.2 : "Activités de nettoyage".

## Principaux objectifs de l'EFCl

- Communiquer les besoins et les priorités du secteur aux décideurs politiques au niveau européen et dans le cadre du dialogue social européen. Promouvoir le secteur et améliorer sa compétitivité et son image. Promouvoir l'échange d'informations entre les membres de l'EFCl et faciliter le renforcement des capacités. Organiser et mettre en œuvre des actions et des projets au niveau européen (sur des sujets tels que l'achat responsable, la promotion de la qualité des services et la formation professionnelle).

L'EFCl est un partenaire social européen, reconnu par la Commission européenne comme le représentant des employeurs dans le dialogue social sectoriel européen pour le secteur de la propreté. Dans ce contexte, l'EFCl coopère activement avec son homologue UNI Europa en discutant et en faisant avancer des questions d'intérêt commun et pertinentes pour le secteur.



# Table of Contents

AVANT- PROPOS du Président	3
PRIORITÉ 1: Le secteur des services à forte intensité de main-d'œuvre contribue au développement économique et à l'intégration sociale	4
PRIORITÉ 2: Intégrer la propreté et l'hygiène dans la politique de santé publique de l'UE	5
PRIORITÉ 3: Nouvelles règles pour les marchés publics	6
PRIORITÉ 4: Une approche plus équilibrée à la législation et une pause dans le cadre réglementaire pour les entreprises	7
PRIORITÉ 5: Promouvoir une transition environnementale stratégique : accélérer le changement grâce à des mesures favorables aux entreprises	8
PRIORITÉ 6: Reconnaître la contribution du secteur de la propreté et du facility management à la politique de l'UE en matière d'efficacité des bâtiments et de gestion des déchets	9
PRIORITÉ 7: La législation sur le travail et l'emploi ne peut ignorer les conditions réelles du marché pour les acteurs économiques	10
PRIORITÉ 8: Faciliter les possibilités de formation pour tous	11
POINTS CLES DU MANIFESTE EFCI 1-4	12
POINTS CLES DU MANIFESTE EFCI 5-8	13

## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT



*Chère lectrice, cher lecteur,*

*Dans quelques mois, 450 millions de citoyens européens seront appelés à élire un nouveau Parlement européen, le coup d'envoi d'un processus qui aboutira, d'ici la fin de l'année, à la désignation d'un nouvel ensemble institutionnel pour l'Union européenne. En plus d'être un exemple exceptionnel de démocratie en action, les élections européennes représentent un moment privilégié pour tous les acteurs de la société de partager leurs points de vue et leurs attentes quant à ce qui est nécessaire de la part des décideurs politiques pour qu'ils puissent continuer à apporter leur contribution à l'économie et à la société européenne.*

*L'EFCI, qui porte la voix du secteur européen de la propreté et du facility management, n'est pas étrangère à cet exercice, et je suis fier de vous présenter les points suivants, qui représentent le Manifeste du secteur pour la prochaine législature européenne.*

*Les huit priorités mentionnées ci-dessous couvrent les domaines qui sont pertinents pour notre secteur - de l'impact des marchés publics et de la nécessité de revoir leurs principes, à la contribution que les activités de propreté peuvent apporter pour assurer la transition écologique - et peuvent constituer une référence aux décideurs politiques pour orienter leur action.*

*L'EFCI se réjouit de s'engager avec les parties prenantes ainsi que les membres actuels et futurs du Parlement européen et les représentants de la Commission européenne sur les questions soulevées dans ce document, dans l'intérêt du secteur, mais surtout dans l'intérêt de tous les Européens dont la prospérité économique, l'intégration sociale et le bien-être personnel dépendent du travail que nous fournissons quotidiennement.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**Lorenzo Mattioli**  
Président de l'EFCI

## PRIORITÉ 1: LE SECTEUR DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'INTÉGRATION SOCIALE.

Parmi les nombreux événements qui ont caractérisé les développements économiques et sociaux de ces cinq dernières années, la pandémie de COVID a démontré l'incroyable contribution du secteur de la propreté au bon fonctionnement de nos sociétés. Alors que l'urgence de la crise cède la place à la nécessité de tirer les bonnes leçons et de s'y adapter, il est nécessaire de transformer l'attention portée à notre travail en une reconnaissance plus structurelle par les décideurs politiques, que les services à forte intensité de main-d'œuvre ne sont pas une marchandise, mais une composante fondamentale de l'activité économique globale.

Avec les changements démographiques et l'émergence de nouvelles formes de travail et de vie, un nouveau paradigme est nécessaire pour s'assurer que le travail que nous faisons - en aidant à créer des environnements sains, sûrs et agréables dans lesquels les personnes et les activités économiques et sociales peuvent prospérer - est perçu comme un soutien à la croissance économique, à la stabilité sociale et à la résilience globale au même titre que les autres services et l'industrie manufacturière.

Si l'on considère son impact social, il est clair que l'industrie de la propreté représente l'une des principales opportunités d'emploi pour les nouveaux arrivants sur notre continent, pour les personnes issues de l'immigration et ne disposant pas de hauts niveaux de qualification. En ce sens, notre secteur est un véritable moteur de développement économique et d'intégration sociale pour de nombreuses personnes.

Nous appelons les forces politiques de l'UE à reconnaître cette réalité et à refléter cette conscience commune dans la manière dont la prochaine Commission européenne sera structurée, en développant un portefeuille spécifique et distinct dédié au secteur des services à forte intensité de main-d'œuvre, qui se reflète aussi dans l'organisation interne des services de la Commission européenne.

Quelques chiffres

**Le secteur européen de la propreté en quelques mots :**

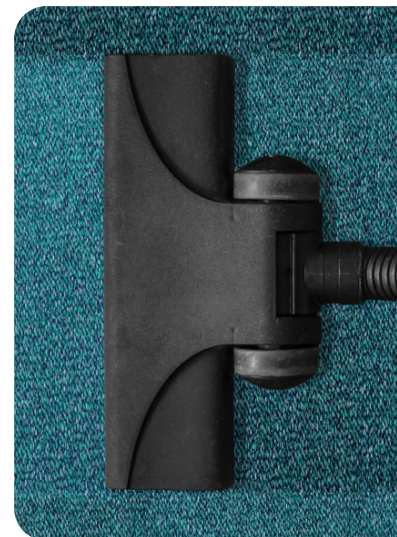
- Chiffre d'affaires d'environ 120 mld €**
- Environ 3,7 millions de travailleurs**
- Plus de 90% des entreprises européennes de propreté ont entre 1 et 49 employés**

## PRIORITÉ 2: INTÉGRER LA PROPRETÉ ET L'HYGIÈNE DANS LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'UE



La pandémie de Covid et la nécessité de renforcer la capacité de l'UE à réagir rapidement aux menaces sanitaires ont conduit à la création de l'HERA, l'Agence de préparation en cas d'urgence sanitaire, et ont lancé un débat sérieux sur la nécessité d'aller de l'avant dans la création d'une union européenne de la santé. La santé publique devient de plus en plus une compétence de l'UE, avec de nouvelles responsabilités centralisées en matière d'approvisionnement, de lutte contre les maladies et de réaction aux situations d'urgence. Cependant, l'approche de l'UE manque d'une dimension importante de la prévention et du contrôle des épidémies : la fourniture de services réguliers de propreté et d'assainissement.

Nous appelons la prochaine Commission européenne à mettre cela en œuvre dans la future mise à jour de sa politique de santé publique, y compris en développant un système pour assurer des critères minimaux pour la préparation des États membres aux urgences de santé publique qui intègrent la fourniture d'exigences normalisées en matière d'assainissement, ainsi que l'inclusion des services de propreté (et des acteurs) dans les plans nationaux d'urgence et de continuité.



## PRIORITÉ 3: NOUVELLES RÈGLES POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Pour le secteur de la propreté, et pour de nombreuses autres secteurs de services à forte intensité de main-d'œuvre, les clients du secteur public représentent une part importante de son chiffre d'affaires, dans certains cas jusqu'à 50 %. Alors que les dispositions relatives aux marchés publics sont principalement décidées au niveau national, les règles de l'UE fixent le cadre général dans lequel les États membres opèrent. Elles peuvent donc déjà être rédigées de manière à garantir que certaines des distorsions les plus importantes dans les pratiques de passation de marchés soient exclues dès le départ.

Nous appelons à une révision des dispositions de l'UE en matière de marchés publics qui reflète les spécificités des contrats de services à forte intensité de main d'œuvre et qui tienne compte de la réalité actuelle de conditions économiques et de marché plus volatiles et sujettes à l'inflation : des principes tels que l'obligation de réviser les prix dans les contrats attribués en cas d'augmentation des coûts, ou suite à des changements de législation ayant un impact sur les salaires, devraient être clairement inclus dans toute proposition de révision de la directive.

Les marchés publics peuvent être le moteur du changement, de l'innovation et d'une plus grande durabilité dans le secteur, mais pour ce faire, la révision des règles de l'UE doit inclure un soutien clair à la professionnalisation des agences de passation de marchés, afin d'accroître leur capacité à opter pour des solutions innovantes et d'assurer la mise en œuvre structurelle du principe de "l'offre économiquement la plus avantageuse" pour garantir la qualité du service fourni.



**Focus:**

selon une étude commandée par le Parlement européen en 2023, 10 États membres sur 27 ont attribué entre 82% et 95% de leurs marchés publics, dont le montant est supérieur au seuil UE, uniquement sur la base du prix le plus bas ; six autres États membres ont attribué entre 60% et 80% de ces marchés uniquement sur la base du prix.

*(source: Caimi, Sansonetti (Oct. 2023): The social impact of public procurement: can the EU do more?)*

## PRIORITÉ 4: UNE APPROCHE PLUS ÉQUILIBRÉE DE LA LÉGISLATION ET UNE PAUSE DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LES ENTREPRISES



Pour que l'UE continue d'être un modèle permettant de combiner la croissance économique avec la prospérité sociale et l'équité, il est primordial que les prérogatives des traités concernant la répartition des compétences entre l'UE et les États membres soient pleinement respectées. Dans ce contexte, il convient de noter qu'au cours du mandat 2019-2024, plusieurs initiatives ont été prises dans le domaine des obligations de reporting des entreprises, créant un nombre important de nouvelles règles dont l'impact réel sur la conduite des affaires n'est pas encore connu.

Les entreprises européennes ont besoin de suffisamment de temps pour s'adapter à cette nouvelle réalité - et en général à toutes les nouvelles réglementations qui ont un impact significatif sur la conduite des affaires - et les décideurs politiques ont besoin de temps pour évaluer les conséquences réelles (à la fois en termes d'efficacité des mesures politiques et de charge sur les entreprises) de leurs mesures. Avant tout, les PME, qui constituent l'épine dorsale de la structure économique de l'UE (y compris dans le secteur de la propreté et du facility management), doivent être placées dans la meilleure position possible pour garantir qu'elles continuent à apporter leur contribution à l'économie de l'UE, sans créer d'obstacles administratifs inutiles.

L'UE devrait maintenant adopter une approche plus équilibrée et s'abstenir d'introduire toute nouvelle législation qui ferait évoluer le cadre du reporting. D'un point de vue général, l'introduction de nouvelles règles sans évaluation préalable de l'efficacité des mesures déjà adoptées risque de créer un environnement entrepreneurial confus, affectant la compétitivité mondiale de l'UE en tant que lieu attrayant pour créer de nouvelles opportunités de croissance économique et de prospérité.



## PRIORITÉ 5: PROMOUVOIR UNE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE : ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT GRÂCE À DES MESURES FAVORABLES AUX ENTREPRISES

Les effets du changement climatique et du réchauffement de la planète sont une réalité qui affecte notre vie quotidienne, partout en Europe et dans le monde. Accélérer nos efforts vers un mode de production et d'activité plus écologique et plus efficace est une nécessité ; cependant, cela doit se faire en plein accord et en coordination avec le monde économique, en fixant des normes environnementales plus strictes qui soient techniquement réalisables.

En outre, il est essentiel que les responsables politiques examinent toutes les solutions technologiques sans a priori et soutiennent fermement la recherche de nouvelles solutions en appliquant le principe de neutralité technologique.

Le secteur du nettoyage fait partie d'une chaîne de valeur qui comprend l'industrie chimique produisant des détergents et les fabricants de machines de nettoyage. Elle s'est engagée à réduire l'empreinte carbone et l'empreinte sur les ressources de son activité, par exemple en limitant la consommation d'eau, en utilisant des produits de nettoyage plus écologiques et en adoptant de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux et de nouvelles procédures (y compris dans la dimension organisationnelle et logistique de son travail).

Le secteur de la propreté poursuivra sa transition et exige que ses efforts de transformation soient reconnus et soutenus par les décideurs politiques à tous les niveaux.



### CITATION

« La durabilité est un concept clé pour toute activité économique. Adapter son approche à la gestion des affaires à cette réalité est une priorité pour tous les secteurs, y compris celui de la propreté. Avec un soutien adapté et une approche pertinente de la part du législateur, entreprendre la transition verte sera un avantage majeur pour le secteur et ses clients. »

Lorenzo Mattioli,  
President de l'EFCI

## PRIORITÉ 6: RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PROPRETÉ ET DU FACILITY MANAGEMENT) À LA POLITIQUE DE L'UE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ DES BÂTIMENTS ET DE GESTION DES DÉCHETS.



Intervenir sur le parc immobilier actuel de l'UE pour le rendre plus efficace, plus intelligent et plus écologique est l'un des piliers sur lesquels repose le "Green Deal" européen et constituera un domaine d'action important dans le prochain cycle politique. De nombreux objectifs ont été fixés par l'Union européenne, par le biais de divers textes législatifs (directive sur la performance énergétique des bâtiments, vague de rénovation, etc). Les activités de propreté offrent un contexte opérationnel privilégié pour la collecte d'informations sur l'efficacité énergétique et l'état général des bâtiments et contribuent à transformer les bâtiments existants en bâtiments plus intelligents. En outre, l'impact de pratiques de nettoyage plus écologiques et plus durables sur la performance globale des bâtiments en matière de gaz à effet de serre peut être significatif. Enfin, le tri des déchets est principalement assuré par le personnel de nettoyage, qui est le lien clé entre les consommateurs qui produisent des déchets et les entreprises de traitement des déchets, et qui est essentiel pour garantir que le recyclage est effectué correctement.

C'est pourquoi nous demandons à la Commission européenne d'intégrer cette dimension dans ses futures propositions et de nous consulter régulièrement sur les solutions les plus efficaces à adopter.

## PRIORITÉ 7: LA LÉGISLATION SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI NE PEUT IGNORER LES CONDITIONS RÉELLES DU MARCHÉ POUR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Au cours de la législature en cours, plusieurs textes législatifs européens importants dans le domaine social et de l'emploi ont été introduits, augmentant de manière significative le champ d'action de l'UE et son acquis social. Lors de l'élaboration de son nouvel agenda de politique sociale, nous demandons à la prochaine Commission européenne d'être encore plus attentive aux commentaires et observations soulevés par les partenaires sociaux, les considérant comme les témoins les plus fiables des réalités du marché et de l'emploi dans lesquelles la réglementation proposée devra s'appliquer. Et puisque la Commission européenne sortante a affirmé à plusieurs reprises son engagement ferme à renforcer le dialogue social européen, nous appelons les acteurs du prochain cycle politique à continuer à démontrer cet engagement dans leur pratique. Non seulement en soutenant politiquement, financièrement et logiquement l'exercice du dialogue social entre les partenaires reconnus, mais aussi en sauvegardant l'indépendance, l'autonomie et la compétence préalable des partenaires sociaux en matière sociale et d'emploi, sauvegardant ainsi concrètement la valeur de la négociation collective.

En outre, à l'avenir, une analyse de la charge réglementaire en terme sociales (social regulatory burden check) devrait accompagner chaque nouvelle proposition législative de la Commission européenne, afin de s'assurer que les impacts réels sur les entreprises ne sont pas oubliés (avec une attention particulière pour les PME, dont la définition au niveau européen devrait être révisée pour inclure des critères plus appropriés à la spécificité des entreprises à forte intensité de main-d'œuvre).



## PRIORITÉ 8: FACILITER LES POSSIBILITÉS DE FORMATION POUR TOUS

Bien qu'il s'agisse traditionnellement d'un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, le secteur de la propreté et du facility management connaît une transition significative vers un niveau de développement technologique toujours plus élevé, ce qui nécessite l'acquisition de nouvelles compétences et l'amélioration des possibilités de formation. L'acquisition de nouvelles compétences, en particulier dans le domaine de la transition verte et numérique - comme le démontre le projet SK-CLEAN II financé par l'UE - et la facilitation de la reconnaissance des compétences acquises de manière informelle sur le lieu de travail contribuent grandement à améliorer l'attractivité d'un secteur tel que le nôtre, qui représente pour beaucoup une opportunité de premier ordre de trouver un emploi stable et légal.

Les entreprises du secteur de la propreté ont besoin du soutien adéquat des responsables politiques pour intégrer la dimension de la formation en tant que nouvelle composante essentielle de leur politique de fidélisation des salariés, en coopération avec les établissements de formation, les services de l'emploi publics et privés et les organisations de travailleurs.

### FOCUS

**Selon une étude interne effectuée par EFCI, les candidats pour les postes dans le secteur ne disposent pas tous des compétences numériques nécessaires. Aussi, le développement technologique concerne de nombreux secteurs, dont celui de la propreté.**



# POINTS CLES DU MANIFESTE EFCI 1-4



## Priorité 1

Reconnaître la contribution du secteur de la propreté au développement économique, à l'intégration sociale et à l'emploi. Créer un portefeuille spécifique au sein de la Commission européenne pour les secteurs des services à forte intensité de main-d'œuvre.

## Priorité 2

Demander l'intégration des services de propreté à la future politique européenne en matière de santé publique et de préparation aux situations d'urgence.



## Priorité 3

Proposer une révision de la législation UE sur l'achat public adaptée aux spécificités des services à forte intensité de main-d'œuvre qui inclut des mécanismes de révision des prix.

## Priorité 4

Adopter une nouvelle approche de la législation en matière de conduite des affaires qui soutient l'esprit d'entreprise et qui supprime les charges administratives et réglementaires inutiles.



## POINTS CLES DU MANIFESTE EFCI 5-8



### Priorité 5

Accompagner la transition du secteur vers des pratiques plus vertes dans un cadre réglementaire adapté, plus favorable aux entreprises, qui reconnaît les efforts accomplis et qui soutient les entreprises dans leur développement

### Priorité 6

Reconnaître le rôle fondamental et la contribution des activités de propreté dans les politiques de l'UE en matière d'efficacité énergétique des bâtiments et de réduction des déchets.



### Priorité 7

Renforcer le soutien du dialogue social européen et préserver l'autonomie et l'initiative des partenaires sociaux dans le cadre du nouvel agenda social.

### Priorité 8

Permettre l'acquisition de nouvelles aptitudes pour tous, notamment en facilitant la reconnaissance des compétences informelles et en facilitant l'accès aux outils de formation pour tous les acteurs, en soutenant l'attractivité du secteur.







La voix de l'industrie de la propreté et des services d'entretien en Europe

---